

Prochain Conseil

11 janvier 2011 à 20h30

Les jours entre Noël et les Rois indiquent le temps des douze mois.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL N° 27 le 6 décembre 2010

Le conseil municipal s'est réuni pour la dernière fois de cette année sous la présidence de Jean-Louis VIGNON, maire. A l'ordre du jour, le bilan Ener'gence, le vote des tarifs communaux et les travaux en cours.

En préambule, le Maire remercie le dévouement du personnel communal durant les intempéries de neige et la compréhension des usagers des routes et de l'école.

I- Bilan Energétique

Depuis 2009, la commune a signé un contrat avec Ener'gence pour un diagnostic énergétique. Au delà de l'aspect environnemental, l'énergie a également un impact financier sur la vie de notre collectivité. Christophe CALVARIN présente au conseil les évolutions des consommations par rapport à 2008. A noter la baisse notable de la consommation dans certains bâtiments comme l'école.

Un programme d'actions pédagogique et technique est en œuvre, qui visera à terme à mieux cibler et maîtriser nos besoins en énergie.

II- Tarifs communaux

Julien POUPON présente au conseil la grille des tarifs communaux pour 2011 qui progressent environ de 2%. (voir tableau page 2). Il est à noter la mise en place d'une participation pour le chauffage de Ty Kreis-Ker. L'année 2010 a connu de forts travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées (créé il y a 35 ans) et les tarifs de l'assainissement progressent modérément (+ 2,5% pour la consommation, +3% pour l'abonnement). Le prix facturé moyen de l'eau (1,19 €/m³) ou de l'ensemble eau/assainissement (2,62 €/m³) dans notre commune est inférieur à celui pratiqué dans le Finistère (2,28 € / 3,46 €) ou en France (1,78 € / 3,24 €). Le Maire indique que ce prix modéré vient de la volonté des différents élus de

garder notre gestion d'eau en régie communale et salue la disponibilité des agents techniques.

III- Divers

- Fin prochaine des travaux de voirie (voir page 4)

- Ecofaur : La Région délègue une commission pour étudier le dossier de demande de subventions pour la réhabilitation de quartiers et voies douces et routes.

- SDEF : René RAUD présente au conseil les dispositions relatives aux regroupement des divers syndicats gérant les nombreux programmes d'électrification dans le Finistère.

- foyer : de nouveaux jeunes fréquentent le foyer, suite entre autres à des informations auprès des CM2 et par envoi de courriels.

- chemins piétonniers : des conventions sont en signature pour des droits de passage.

- éclairage de Noël : il commencera le 15/12 et une illumination de l'église est mise en place.

Tous les conseils municipaux se déroulent en public.

Les comptes-rendus sont consultables dans leur intégralité en mairie ou sur le site internet de la commune



*Le Maire de SAINT URBAIN
Le Conseil Municipal
et le Personnel Communal*

*vous présentent leurs meilleurs vœux
et vous invitent à prendre
le verre de l'amitié
Vendredi 7 janvier à 18h30
Salle Ty Kreis-Ker*



2011

**FERMETURE DE LA MAIRIE
POUR CAUSE DE FORMATION**

**Mardi 14 décembre :
toute la journée.**

**Vendredi 14 janvier 2011 :
le matin.**

Merci de votre compréhension.

INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun

€ TARIFS COMMUNAUX 2011

Cantine - Garderie	tarif en €
Garderie (heure)	2,06
Garderie (1/2 tarif pour 3 ^{ème} enfant)	1,03
Goûter garderie	0,56
Collation maternelle (trimestre)	9,90
Coût panier (droit de place)	1,35

Assainissement	tarif en €
Abonnement	52,96
m ³	0,99
Participation Raccordement Égout (PRE)	1793,00

Eau	tarif en €
Abonnement	50,13
0 à 150 m ³	0,77
151 à 300 m ³	0,71
> 301 m ³	0,61
Forfait branchement	523,00

Divers	tarif en €
Fax (5 feuilles) Finistère / France	1,50
Étranger	2,00
Photocopie	0,15
Location remorque	35,00

Appartements	tarif en €
Loyer appartement	260,00
Loyer salon coiffure	256,00

Location salle du bas Ty An Holl *	tarif en €
Apéritif, goûter, réunion	53,00
Repas ou autre (incluant la soirée)	105,00
Allée de boules	8,00

Cimetière	tarif en €
15 ans (2m ²)	104,00
15 ans (4m ²)	208,00
30 ans (2m ²)	125,00
30 ans (4m ²)	250,00
50 ans (2m ²)	375,00
50 ans (4m ²)	745,00
Caveaux 6 places hors concession	1 731,00
Caveaux 4 places hors concession	1 497,00
Mini concession 15 ans	755,00
Mini concession 30 ans	989,00
Columbarium 15 ans	610,00
Columbarium 30 ans	900,00

Jardin du souvenir	tarif en €
Dispersion des cendres	30,00
Pose de plaque pour 15 ans	100,00

Location Ty Kreis-Ker*	Contribuables /asso. extérieures	Commerçants et sociétés privées
Salle A + local service	210,00	259,00
Chauffage A	10,00	10,00
Salle B	43,00	51,00
Salle C + local service	64,00	77,00
Chauffage B ou C	5,00	5,00
Toutes les salles	294,00	356,00
1 table + 4 chaises	4,90	/
1 grande table + 8 chaises	8,00	/
1 table seule	2,90	/
4 chaises	2,90	/

* en cas de non propreté, tarif horaire de nettoyage : 16 €



LISTE ELECTORALE

En mars 2011, nous élirons **notre conseiller général** dans les cantons de Plougastel et Daoulas. Si vous n'êtes pas électeur de notre commune, pour pouvoir voter, vous devez vous inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre. Cette inscription se fait en mairie, en justifiant de son domicile et de son identité.

Le conseiller général siègera à l'assemblée départementale pour 3 années jusqu'à la mise en place des conseillers territoriaux regroupant élus de la Région et du Département.

Voter est un droit c'est aussi un devoir civique.



COVOITURAGE

La municipalité de Saint Urbain met à votre disposition un **service gratuit de covoiturage**. Elle se charge de mettre en relation des conducteurs et des passagers effectuant le même voyage.

Le covoiturage c'est un acte simple, citoyen qui ne vous prive pas de votre liberté et participe à créer de la solidarité et du lien social.

Adresse du site :
<http://www.saint-urbain.com/>
 Cliquer sur la coccinelle



INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun

ÉTAT CIVIL

Naissances

Toutes nos excuses aux parents de Raphaël OMNES né le 20 août et non le 22 comme annoncé dans le bulletin n°208.

Le 17 novembre est né à Landerneau, Youenn LE BACCON, domicilié 4 résidence Ty Groas.

Décès

Le 7 novembre est décédé à Landerneau, Pierre OLLIER, domicilié à Guernevez.

FETE DE LA SAINT URBAIN



Samedi 18 décembre le père Noël fera une visite aux enfants de la commune.

Voici le parcours qu'il empruntera de 14h à 16h : Résidence Rurale, Balanec, Kersulec, Bourg, Route d'Irvillac, Résidence des Primevères, ...

SAMEDI 18 DECEMBRE A TY KREIS-KER

15h Début de l'exposition peinture (peintres de la commune)



16h Boum

De 18h15 à 23h30 : diverses animations tel que contes pour enfants ; **Magicien (Stéphane Laurens)** ; théâtre ; danse ; poésie ; musique ; ...

*Restauration sur place :
crêpes ; soupes de potirons ; sandwich ; buvette ; ...*



Concours de dessins pour La fête de la St-Urbain

Organisé par le CMJ

"Dessine-moi St-Urbain dans le futur"

en dessin, en peinture,



Ouvert à tous :

à faire chez soi ou lors de la fête de la St Urbain

Date limite pour déposer les dessins : samedi 18 décembre (à la mairie ou directement à Ty Kreis-Ker lors de la fête de la St Urbain)

Inscrivez vos nom, prénom, âge et numéro de téléphone au dos du dessin.

PETITES ANNONCES

A louer au centre d'Irvillac, maison comprenant 3 chambres, une salle de jeux, grenier, garage attenant à la maison, jardinet,... 570 € /mois. Libre au 1er janvier ou 1er février.

Contact : 02 98 25 85 58 ou 02 98 85 11 64.

Assistante maternelle au bourg de Saint-Urbain a une place disponible pour votre enfant.

Mlle LE MOAN Angélique : 02 98 25 07 53.

Objet trouvé : un parapluie ; un doudou.

Informations sociales

ADMR

Aide à domicile en milieu rural
11 Croix de Mission à Dirinon.
02 98 85 38 04.

Auxiliaires de vie, soignants ou techniciennes de l'intervention sociale et familiale, les salariés de l'ADMR apportent une réponse personnalisée de qualité par une gamme de services étendus : vie quotidienne, actes essentiels de la vie, vie sociale et relationnelle. Tous les âges de la vie peuvent bénéficier du savoir-faire de l'ADMR dans le finistère. De la prise en charge du nourrisson à l'accompagnement des personnes âgées et personnes handicapées à domicile, en passant par les soins.

Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

bureau d'aide sociale
place Saint Yves 29460 DAOULAS
Tél : 02 98 25 84 23

LES MESANGES

Dirinon – Tél. : 02 98 07 14 06
Accueille les enfants de 3 mois à 6 ans (se renseigner pour les places disponibles) du lundi au vendredi de 8h à 18h30.

MICRO CRECHE

3 rue de la Gare à Daoulas
Tél : 02 98 25 97 22

Accueil d'enfants âgés de 10 semaines (fin du congé maternité de la maman) à 3 ans. Actuellement, les enfants sont inscrits pour des accueils variant d'une demi-journée à 5 jours par semaine. Enfants et parents sont accueillis du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.



VAC'ADOS

Le programme des activités proposées par la MPT est arrivé en mairie. Les inscriptions se feront à partir du vendredi 10 décembre au foyer (salle Ty An Holl). Renseignements au 02 98 21 77 11.

*Le prochain bulletin paraîtra mi-janvier, veuillez déposer vos annonces en mairie (possibilité de déposer dans la boîte aux lettres ou de transmettre par mail) pour le 4 janvier dernier délai.
Merci.*

INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun

VOIRIE

Quelques aménagements de voiries sont à l'ordre du jour dans notre commune. Les principaux sont :

- **Accessibilité** : La municipalité a établi l'an dernier un diagnostic des points posant problèmes pour l'accessibilité des personnes ayant une mobilité réduite. Ce programme de modifications (trottoirs, entrées de bâtiments publics) doit être mené à terme en 2015. L'entreprise Sacer a débuté ces travaux en différents points de la commune. A la fin de ce chantier, Saint Urbain aura accompli ainsi 60% de son programme.

- **Route de Kerdaoulas** : la réfection de la voirie route de Kerdaoulas allant de la route d'Irvillac à la route de Penbran a lieu avec aménagement de trottoir le long de la zone urbanisée.

- **Lotissements** : quelques perturbations au niveau de la circulation dans les secteurs de Kerdostin et route de Créach Balbé sont prévisibles en raison des travaux de création de lotissements.

11 NOVEMBRE

Le 11 novembre, sous une pluie battante, la population et les anciens combattants accompagnés des enfants de l'école de St Urbain ont rendu hommage aux morts pour la France durant ce conflit. Un verre de l'amitié a été servi à la salle Ty An Holl, où l'Association Dourdon représentée par Marie-Louise et Jean-Luc Richard, a exposé, durant quelques jours, les panneaux retraçant ce conflit dans le pays de Landerneau-Daoulas. Cette exposition instructive a permis de faire connaître à beaucoup (170 visiteurs) l'existence de jardins militaires destinés à motiver les soldats et nourrir la population, ou encore le destin tragique de certaines familles. Un complément à cette exposition est prévu dans 2 ans.



Infos Pratiques

LUNDIS DE LA SANTE

Conférences de 18h30 – 20h.
Amphis d'Économie et de Gestion 500 et 600, 12, rue de Kergoat à Brest.

Lundi 24 janvier : maltraitance à l'enfant.

Renseignements :

Tél 02 98 00 84 80

Sites web :

<http://www.cub-brest.fr/agenda>

<http://www.univ-brest.fr/medecine>

PHARMACIES DE GARDE

Il faut appeler le 3237 pour connaître les pharmacies de garde.



**En cas d'urgence médecin,
composez le 15**

RELAIS TRAVAIL

Renseignement à Landerneau :
02 98 21 70 44

L'association est à votre disposition pour de nouveaux services :

- ◆ entretien de volets, portails, barrières avec décapage et peinture ;
- ◆ Entretien annuel ou ponctuel des pierres tombales,
- ◆ Déménagement, débarras de caves et d'encombrants,...

LA CHENILLE MULTI-SERVICE

02 98 25 01 20 ou 06 85 67 17 90

mail : lachenillemultiservices@orange.fr

Paiement possible par CESU pour diverses tâches : entretien de la maison ou du jardin, bricolage, couture, assistance administrative, livraison de courses ou de linge repassé à domicile,...

LES MENUS À L'ÉCOLE

MENUS	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Du 13 au 17 décembre	Céleri frais râpé rémoulade Boulette agneau au curry Riz blanc bio Petit nova Fruit	Toast foie canard et saumon fumé Rôti de veau aux cèpes Gratin dauphinois Clémentine Bûche de Noël	Potage de légumes frais Sauté de bœuf aux carottes Pommes de terre vapeur Fromage : comté Fruit	Carottes et choux râpés bio Raviolis au gratin Fromage blanc sucré Compote

Ce fût l'occasion en ce week-end du 11 novembre de fêter avec l'association Livre Echange ses 20 ans. Des écrivains de roman policier ont animé une table ronde, des expositions, et un jeu de rôle sur fond d'affaire policière était proposé aux enfants (photo ci-contre). Un joli week-end festif, plein de bonne humeur animé par la Présidente Eliane Le Berre et tous les bénévoles.

Voici le texte de Pascale GOAR, ancienne présidente lors de la journée des 20 ans. Il retrace bien cette aventure associative et humaine et c'est pour cela que nous avons choisi de le publier avec son accord.

« Il était une fois une petite commune où certains habitants avaient une passion à faire partager : l'amour des livres, en un mot la lecture.

Il était une fois une poignée de livres abandonnés qui n'avaient qu'un souhait : être lus et reconnus.

Les habitants décidèrent donc de s'occuper de ces orphelins.

Une minuscule bibliothèque s'installa tout d'abord dans le vieux presbytère, les livres attendant sagement qu'on les sorte du placard parfois visité par les souris, pour être confiés à de nouveaux lecteurs. Puis ils furent hébergés (dans de nouveaux locaux) salle Ty Kreis-Ker.

Au bout de quelques années, ils se connaissaient tous entre eux et s'ennuyaient ferme. Il fut alors décidé, puisque les habitants de la petite commune leur portaient grand intérêt et voulaient découvrir d'autres ouvrages, de créer une vraie bibliothèque à l'étage de la nouvelle mairie.

Les tout-petits comme les plus grands vinrent manipuler, toucher, respirer, sentir, regarder, lire les livres qui au fil des ans se multiplièrent : bandes dessinées, albums, policiers, revues, biographies, documents, romans, chaque livre rangé à sa place et heureux d'en sortir pour distraire, égayer, intéresser, étonner, surprendre, informer le lecteur. Se joignirent à eux les livres du Bibliobus (de la bibliothèque Départementale de prêt de Quimper) ainsi que leurs amies les cassettes audio et vidéo.

L'école communale prit la bonne habitude de rendre visite chaque semaine aux livres de la bibliothèque, permettant ainsi aux élèves de faire connaissance avec une grande diversité de livres et qui sait ? De trouver LE LIVRE.

Puis vint un moment où les livres voulurent qu'on les raconte. Fut alors créée l'heure du conte le mercredi matin, accueillant les petits de 4 à 10 ans (à la fin de l'histoire, les enfants font honneur aux livres en dessinant sur une feuille blanche ce qu'ils ont écouté et apprécié au moyen de feutres, de crayons de couleur.)

Prenant exemple sur les albums, les documents se mirent à leur tour au service des enfants de l'école pour les aider dans leur études.

Ne doutant plus de l'utilité d'une bibliothèque dans la commune, les permanentes de l'association Livre Echange décidèrent d'organiser de temps en temps une animation (les monstres, les pirates, la ronde des sens, ...) soutenues souvent par la bibliothèque centrale de prêt et divers sympathisants (toujours pour ces livres si précieux).

Voilà 20 ans que les livres ont trouvé leur place parmi nous et grâce à vous tous, ils continueront d'exister et de nous faire rêver. »

Divers



CLUB DES AINES RURAUX

ASSEMBLEE GENERALE

16 décembre 2010 à 15h à Ty Kreis-Ker
Les personnes doivent venir avec leurs cartes d'adhérents.

Suivie de la bûche de Noël

LE SAVEZ-VOUS

Le vendredi 19 novembre, à la salle Ty an Holl, l'amicale des aînés, sous l'égide de sa présidente Maria Marchaland a présenté son premier «le savez vous » jeu de savoir et de mémoire.

Une équipe composée de Jean Cohat, Alice Le Vourch, Michelle Botsont et Jeannine Verdenal avaient planché depuis plusieurs semaines pour présenter un questionnaire varié et attrayant.

Ce premier essai a obtenu un franc succès avec une trentaine de participants dont une dizaine de la commune. Un goûter a clôturé cet après-midi studieux mais néanmoins convivial.

Affûtez vos neurones pour le prochain.
Rendez vous en 2011!!

CINE FAMILLE



Le P'tit Ciné ouvre une session de cinéma dédiée aux adolescents et leurs parents, ou aux adultes seuls, certains vendredis soirs, sur le même principe que le mercredi pour les enfants (qui existe toujours). Départ en car entre 19h30-19h40 vers le cinéma Image à Plougastel.

Tarifs: 5,5 € ados (+1 € cotisation annuelle), 6,5 € adultes (+1,5 € de cotisation annuelle). Si la séance est en 3D, majoration de 1,5 € (prêt lunettes et coût du film 3D).

Contact : Mme Gourmelon 02 98 25 01 60 - gourmelon.famille@wanadoo.fr.



Les gens ne se sont pas laissés intimider par le mauvais temps (neige et orage), nous avons rarement été aussi nombreux (35 personnes).

Nous avons échangé essentiellement sur l'intérêt et les différents moyens de couvrir le sol. Charly RIO nous a expliqué que : « la vie dans un sol sec ne se développe pas. Dans un sol humide et tassé, il y a asphyxie (c'est l'anaérobiose), qui entraîne pourriture. D'autre part, les minéraux sont lessivés entraînant risques de pollution et appauvrissement de la terre. Les différentes couvertures régulent l'humidité, la température et gardent la terre meuble. »

Nous avons fait le tour des différents moyens de couvrir le sol : les engrais verts, le paillage, les plantes couvre-sol.

Les engrais verts (phacélie, moutarde, seigle, avoine, sarrasin, légumineuses, trèfle, féverole) enrichissent le sol en azote. Les racines travaillent la terre et y puisent les éléments nutritifs. L'idéal est d'associer une graminée avec une légumineuse.

Le paillage : l'idéal est d'utiliser les résidus du jardin (ils ont l'avantage d'attirer les hérissons qui mangent des limaces) : feuilles, fougères, tailles d'arbustes broyées, tontes de pelouse. Les tontes de pelouse sont à mettre en couche fine mais régulièrement. Si on utilise de la paille, choisir de la paille bio (pour éviter les traitements répandus dans les champs).

Plants couvre sol : la consoude naine, le lamier maculé nain, le népéta, la petite pervenche, le géranium endressii, le lierre.

Dans le jardin cultivé par Maurice et Jean-Paul nous avons vu de la phacélie, de la moutarde, un paillage de fougères, des plantes couvre-sol ainsi que des plastiques tressés. Une averse de neige nous a fait rentrer précipitamment sous le hangar où nous avons continué la discussion et où nous attendait du café chaud. Charly nous a présenté des plantes couvre-sol. D'autres participants avaient apporté des plants (pas nécessairement couvre-sol) pour les partager comme Annie qui avait amené de petits pots de plantes grasses pour la classe maternelle d'Adeline et des pêchers de vigne pour ceux que ça intéressait.

En conclusion le programme de l'année 2011 a été remis à tous les participants. Le prochain rendez-vous est le 29 janvier 2011. Il sera question des auxiliaires du jardinier et de la fabrication d'abris.

Chez nos voisins

Marché de Noël à DAOULAS

Les samedi 18 et dimanche 19 Décembre 2010 de 10h à 19h : cette année encore l'association des Commerçants et Artisans de Daoulas « ATOUT DAOULAS » crée l'évènement avec son traditionnel marché de Noël organisé à la salle de Tennis près du terrain de Foot de Daoulas.

Renseignements : Mme JABLY Geneviève
06 24 70 81 01

ATELIER EXPO

(peintures, sculptures, gravures etc...)

Je vous y attends lors de l'inauguration le samedi 18 de 14h à 19h et le dimanche 19 décembre de 11h à 18h.

Domie'D - plasticienne

12 rue de l'église - 29460 Dirinon

06-83-29-22-79 - domiedreau@orange.fr

<http://domied.blogspot.com>

VENTE DE VETEMENTS A PETITS PRIX

Association Taol-Meud (coup de pouce)

72 rue de la Fontaine Blanche

29800 LANDERNEAU

Tél : 02 98 85 55 19 - taolmeud@free.fr

Ouvert à tous.

Le mardi de 13h30 à 16h30

Le vendredi et 3^{ème} mercredi du mois de 13h30 à 17h

Braderie : le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h à 16h.

Braderie exceptionnelle chaque trimestre.

Les dépôts de dossier d'aide en faveur des jeunes en difficulté se feront uniquement sur rendez-vous à la Boutique.

Contact :

Marie-Claire SALIOU : 02 98 21 47 79

Monique MIOSSEC : 02 98 21 49 85



HISTORIQUE

Notre commune a perdu plusieurs hectares aux dépends de Daoulas. Nous relatons cette annexion par cet historique. Les extraits des conseils municipaux de Daoulas et Saint-Urbain sont « *en italique* ».

Le conseil municipal de Daoulas lors de sa séance du **19 novembre 1909** relate le projet « *d'agrandissement de la commune et prie Monsieur le Préfet de nommer une commission qui sera chargée de le poursuivre* »

Sous le mandat de Mr Danguy des Déserts, maire de Daoulas, la question est ravivée. Il explique à son conseil le **17 novembre 1911** « *les démarches faites auprès de Mr Le Préfet par lui, près du ministre de l'Intérieur, président du Conseil pour reprendre la question en suspend depuis longtemps de l'agrandissement de la commune. Il lit une lettre du Préfet disant que la question devra être reprise comme si elle était nouvelle, pour suite de la perte du dossier par le Ministère* ».

La séance extraordinaire du **27 décembre 1911** à 17h est exclusivement réservée « *à cette question pendante depuis 1894* », « *affaire ne pouvant revivre que après avoir été reprise depuis l'origine*

comme si elle était nouvelle. » Une très longue délibération est prise, exposant précisément les arguments visant à agrandir la commune de Daoulas aux dépends des communes d'Irvillac et de Saint-Urbain.

Daoulas **fin 1911** a une superficie de 167 hectares (contre 542 aujourd'hui) et une population de 800 habitants. 1/6 sont des indigents (134 inscrits sur la liste de l'assistance) donc toute la charge retombe sur les 5/6 des habitants. Le Maire développe en disant que « *la situation au centre du canton dont elle est le chef-lieu, les obligations qui en ressortent pour elle, les charges qu'elle s'est imposée en construisant des écoles, dont profitent plus qu'elle-même les communes qui l'entourent, sa position géographique, l'intérêt des populations qu'il s'agit d'annexer, le bon fonctionnement de l'administration municipale de Daoulas, son existence même, tout contribue à faire de cet agrandissement une nécessité.* »

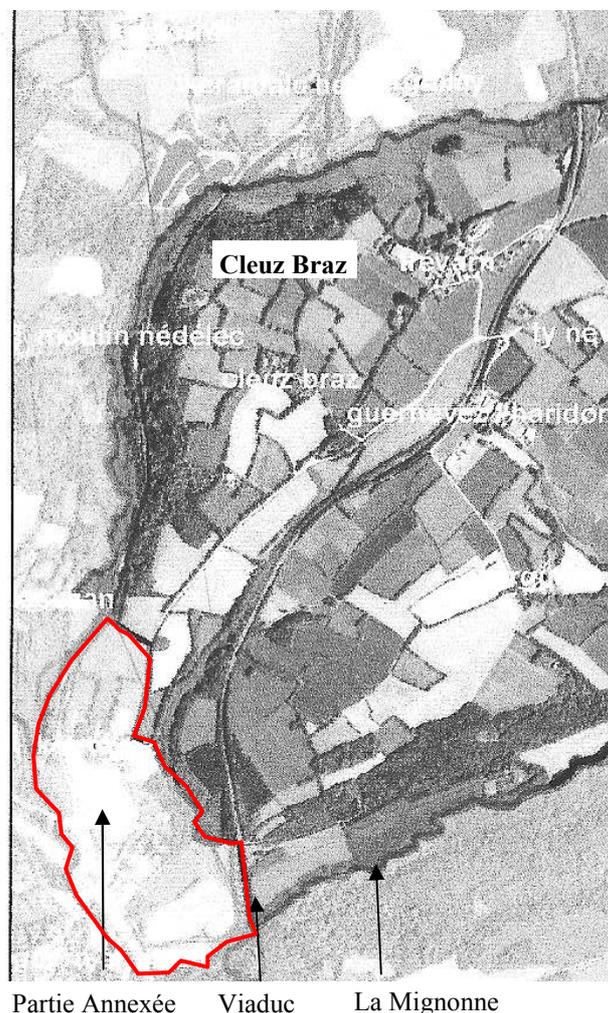
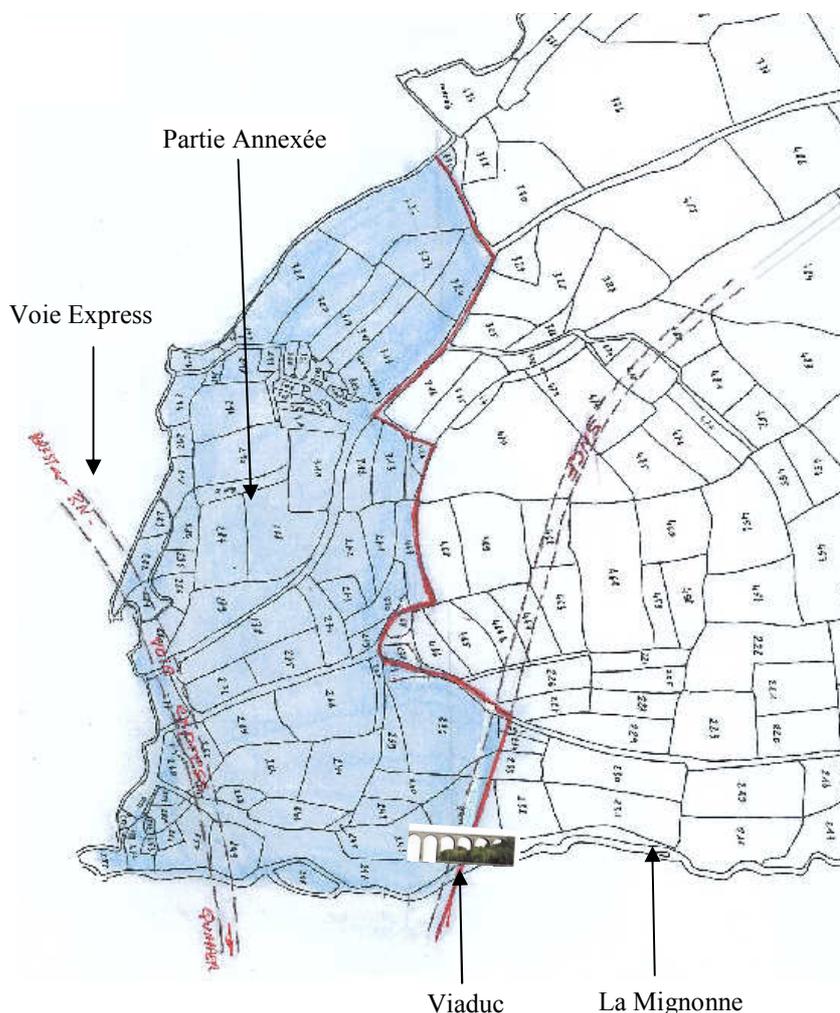
Les arguments de la commune de Daoulas tiennent en 5 points :

I – Daoulas chef lieu de canton

Elle est bien placée, et il ne faudrait selon le maire, « *ne pas la déposséder de son titre de chef lieu* ». Elle est un lieu de réunions importantes, lieux de justice de paix, de réunions de divers syndicats. Elle paie aussi les « *indemnités des résidences inhérentes à tout chef lieu de canton* »

II- Daoulas au point de vue scolaire

La commune fait des gros sacrifices pour son école, « *un des premiers à envisager dans notre démocratie* ». « *Ces écoles ont profité autant aux communes voisines qu'à elle-même* ». Sur 135 élèves dans l'école des garçons, 85 demeurent à Daoulas, et 50 sont étrangers, tant d'Irvillac que de Saint-Urbain. Dans l'école des filles, 109 élèves dont 40 étrangères.



Bien que « *le résultat fasse honneur à nos 3 instituteurs, et prouve l'excellence de leurs capacités et en quelle estime les tiennent nos voisins, mais il démontre clairement la situation géographique de notre commune* » écrit le maire. Il poursuit ainsi « *il n'est pas juste que les sacrifices que nous faisons ainsi pour l'instruction profitent plus et même autant à nos voisins qui ne paient rien de ce chef, qu'à nous-mêmes qui faisons tous les frais* ».

III- Daoulas géographiquement

Ce qui concerne Saint-Urbain : l'agglomération du bourg est à 100 m à peine des villages de Kernévez et Guern-Ar-Piquet qui dépendent de St Urbain et qui sont à 5km du bourg. En ce qui concerne Irvillac, il parle « *d'anomalie telle que d'un simple regard jeté sur la carte, Daoulas situé au centre du territoire d'Irvillac et les habitants de cette section qu'il conviendrait d'annexer soit contraints de traverser la localité de Daoulas pour se rendre au chef-lieu sis à 5km au-delà.* » Pour le Maire, l'argument est donc que « *traverser Daoulas provoque un long trajet préjudiciable à la santé des nouveau-nés et une perte de temps pour tous.* »

IV- Daoulas et ses rapports journaliers avec les communes à annexer

Les habitants de Kernévez et Guern-Ar-Piquet ont relation « *uniquement avec Saint Urbain que pour payer les impôts et la rédaction des actes d'état civil.* » De plus Daoulas « *est le centre de l'approvisionnement de tous les besoins et l'église de Daoulas est la seule où ils remplissent leur devoir religieux* » D'ailleurs concernant l'annexion des territoires, la commune de Daoulas a (écrit-elle) en sa possession de la part de ces habitants « *une pétition signée en ce sens, qui sera au dossier pour éclairer la religion des commissaires enquêteurs et des autorités auxquelles sera soumise la question* »

V- Buts et effets de l'annexion

Faciliter la communication, faciliter les actes de la vie civile, et vie religieuse, faciliter l'acte d'impôts et financement des écoles.

Le conseil municipal de Daoulas est d'avis par 10 voix pour et 2 contre pour cette annexion

En ce qui concerne Saint-Urbain la nouvelle découpe de son territoire serait ainsi :

Villages de Guern-Ar-Piquet et Kernévez dont Quélenec avoisinant immédiatement le long de Daoulas et distants de 5 km du bourg soient distraits de la commune pour être annexés à Daoulas, qui s'engage à prendre « *les frais de conception des plans dont la production est indispensable et ceux du remaniement des documents cadastraux des communes en cause* ».

La séance extraordinaire du **23 juin 1912**, sous la présidence du Maire de **Saint-Urbain**, Mr Diverrès aborde le sujet délicat « *du projet de rattachement à Daoulas des villages de Kernévez-Pontquellenec et Guern Ar Piquet actuellement en Saint Urbain* ». Lors du résultat de l'enquête ouverte 4 jours plus tôt, il ressort « *que 100 protestataires c'est-à-dire la totalité des contribuables de la commune ont signé spontanément une déclaration réclamant le statut-quo, et qu'aucune déclaration n'a été faite en faveur du dit projet, et que l'avis du commissaire enquêteur y est également très défavorable* ».

Le conseil décide à l'unanimité des voix qu'il ne soit pas donné suite au projet, rajoutant que « *la commune était déjà grevée de dettes vis-à-vis de ces villages, notamment pour l'entretien des chemins.* »

Le conseil en ce qui concerne Saint Urbain fait remarquer « *que la fréquentation scolaire à Daoulas n'est pas un motif. Vu que d'autres localités comme celles d'Irvillac, Tréflévénez et Landerneau sont aussi fréquentées par des élèves de Saint Urbain,... et que la fréquentation scolaire est plutôt une question de valeur professionnelle qu'une question de proximité de lieu.* »

La session extraordinaire du **16 mars 1913** débouche sur le maintien d'un avis défavorable du dit projet. Cependant, le conseil municipal évalue les partages des dettes et valeurs immobilières en cas d'annexion.

A Daoulas, le conseil du **16 mai 1913** évoque la réponse du préfet qui demande « *un avis du conseil sur le projet lui-même et sur les conditions*

auxquelles sa réalisation est subordonnée en ce qui concerne la commune de Daoulas »

Le conseil argumente que « *vu la pétition signée par tous les intéressés sauf 1* », l'arrêté préfectoral du **5 septembre 1912** désignant « *3 membres d'une commission syndicale* » pour chacune des deux communes à annexer pour avis sur le projet et sur les conditions de réalisation, et que les électeurs ont élu au vote quasi unanime les personnes qui étaient favorables aux projets d'annexion ». De plus « *les membres des commissions syndicales ont émis à la date du 10 mars 1913 un vœu très favorable* ».

A Saint-Urbain, la séance du **23 mai 1920** à 9h du matin, présidée par Mr De Parcevaux, maire indique que « *le Sous-Préfet demande l'avis du conseil municipal pour "le Partage des biens des pauvres" dans le cas de l'annexion* ». Le conseil, toujours défavorable, s'exécute tout de même à chiffrer le coût, et il désire le partage avec Daoulas des emprunts sur les écoles à hauteur de 2196 francs et des emprunts sur les chemins vicinaux (3289 francs), ainsi que la part du salaire du cantonnier (sur les 14 km de voies, la commune en perdant 800 mètres au profit de Daoulas).

La séance du **23 octobre 1920** s'achève sur ce constat amer du conseil. Face à ce projet, il argumente ainsi « *Aucun des habitants des 2 villages à annexer ne s'est présenté pendant toute la durée de l'enquête publique ouverte pour exprimer sa volonté de rattachement à Daoulas.* » Et de conclure du coup « *que cette population n'a aucun intérêt ni même utilité à être rattachée* » Il informe le Préfet que cette demande « *émane principalement de la Municipalité de Daoulas* ».

La séance du **10 novembre 1922**, le conseil municipal de Daoulas prend acte du décret du président de la République Française en date du 03 octobre 1922 entérinant l'annexion de territoires d'Irvillac et de Saint-Urbain à la commune de Daoulas.

Irvillac perdra beaucoup de territoire et son accès à la mer.

Julien POUPON